

## Police municipale

Avenue Henri-Golay 26 – 26 bis  
1219 Châtelaine

T +41 (0)22 306 06 55  
F +41 (0)22 306 06 51  
police-municipale@vernier.ch

## DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UNE TERRASSE D'UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC

### 1. Requérant : exploitant(e) de l'établissement (titulaire de l'autorisation d'exploiter délivrée par le service de la police du commerce et de la lutte contre le travail au noir PCTN )

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse : .....

NPA : ..... Localité : .....

E-mail : ..... Tél. prof : ..... Mobile : .....

### 2. Etablissement :

Nom de l'établissement : .....

Catégorie :  Café, restaurant  Tea Room  Bar  Autre .....

Adresse : ..... NPA : .....

Téléphone : .....

### 3. Motif de la demande

- Nouvelle terrasse
- Modification d'une terrasse existante (augmentation ou diminution de la surface)
- Changement d'exploitant
- Autre (préciser) .....

### 4. Type et catégorie de la terrasse :

- A. Sur domaine public
- B. Sur domaine privé
- C. Sur domaine privé communal
1. Terrasse à l'année (01.01 – 31.12)
2. Terrasse d'hiver (01.11 – 28/29.02)
3. Terrasse d'été (01.03 – 31.10)

## 5. Descriptif de la terrasse :

Dimensions : .....

Aménagements : .....

Descriptif des éléments  
composant la terrasse : .....

Construction envisagée : .....

## 6. Constructions :

Pour les terrasses dont une construction est envisagée (estrade, façade, toiture, etc.) le requérant doit obligatoirement présenter un plan de situation ou croquis :

- a. Avec le tracé de la terrasse et les cotes des dimensions
- b. Avec le descriptif des matériaux

## 7. Horaires et jours requis pour la terrasse :

.....  
(ne peuvent pas excéder les horaires d'exploitation de l'établissement)

## 8. Taxes et émoluments :

L'autorisation n'est délivrée qu'après la réception du paiement de la taxe fixe et/ou de l'émolument administratif prévu par l'article 59 de la Loi sur les routes et du règlement fixant le tarif des empiétements sur ou sous le domaine public et du Règlement de la Ville de Vernier sur la fixation des émoluments, taxes et redevances pour l'usage accru du domaine public communal.

## 9. Période d'exploitation :

L'autorisation est reconduite tacitement d'année en année, pour autant qu'aucun changement n'intervienne.

## 10. Pièces à joindre :

- Plan
- Copie de l'autorisation d'exploiter l'établissement délivrée par la PCTN

En signant la présente, le requérant atteste avoir pris connaissance du règlement municipal et la Lroutes sur les terrasses et s'engage à respecter ces dispositions.

Lieu et date : ..... Signature du requérant : .....

**Pour les terrasses sur domaine privé signature du propriétaire ou de son représentant :**

Lieu et date : ..... Signature du propriétaire : .....

**Toute requête non conforme ou incomplète sera refusée et retournée au (à la) requérant(e)**